

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CODIC

Collectif de Développement Intégré au Congo



ANALYSE DES CAUSES DE L'INSALUBRITE DANS LES COMMUNES DE BANDALUNGWA ET DE SELEMBAO

Par
Prosper Mbau et Ernest Itende

ETUDE REALISEE SUR BASE DES DONNEES
DE LA CONCERTATION DES ORGANISATIONS
DE LA COMMUNE DE BANDALUNGWA ET
CELLES DE SELEMBAO

REALISATION : MARS 2017
PUBLICATION : MARS 2020

SYNERGIE-CONCERTATION-AUTOPROMOTION-DEVELOPPEMENT

Tél. 00243 89 89 38 396

www.codic-rdc.org

codic2008ongd@gmail.com

AVANT PROPOS



Par Ernest **ITENDE**

SECRETAIRE ADMINISTRATIF ET PORTE PAROLE AU COLLECTIF DE DEVELOPPEMENT INTEGRE AU CONGO, « CODIC » en SIGLE; un réseau des organisations de la société civile de la République Démocratique du Congo qui dans sa filière Santé milite pour le droit à la santé.

Et Prosper **MBAU**

CONSEILLE D'ETUDE AU COLLECTIF DE DEVELOPPEMENT INTEGRE AU CONGO, « CODIC » en SIGLE; un réseau des organisations de la société civile de la République Démocratique du Congo qui dans sa filière Santé milite pour le droit à la santé.



Existant depuis 2007, le CODIC est un réseau d'organisations dont les membres sont des organisations de la société civile Congolaise qui ont adhéré au réseau et qui détiennent des autorisations officielles leur permettant de fonctionner sur le territoire de la RDC.

Le CODIC a une vocation nationale. Il est présentement actif dans les provinces du Nord et Sud Kivu, la province orientale démembrée, le Maniema, l'Equateur, le Mai-Ndombe et à Kinshasa.

Les activités du CODIC tournent autour du « bien être intégral de l'homme ». La politique utilisée pour atteindre cet objectif est l'incitation à une prise de conscience collective des ressources réelles que possède toute communauté à la base (Empowerment social), et la bonne affectation de celles-ci pour résoudre ses problèmes.

La communauté étant la première à identifier ses propres problèmes doit être associée dans le processus de prise de décision qui concerne son bien-être.

Les associations membres du CODIC sont regroupées en filières de sorte que chacune d'elles coordonne ses activités pour le développement de sa communauté. Le CODIC est à son deuxième programme du Droit à la Santé (DAS) avec VIVA SALUD (ex M3M).

Dans le cadre des activités liées au programme du DAS, le CODIC organise des concertations avec les organisations à la base. C'est un moment d'échange avec celles-ci. A cette occasion, des sujets peuvent être débattus pour que les données qui en ressortent fassent l'objet des analyses afin de produire un cahier des charges à soumettre à l'autorité.

Dans la présente étude, nous publions la synthèse de deux résultats d'analyse de cadre de concertation initié par les organisations de la commune de Bandalungwa et celle Selembao, dans la ville province de Kinshasa.

I. INTRODUCTION

L'insalubrité de l'environnement provoque 12,6 millions de décès par an selon l'organisation mondiale de la santé (OMS, 2016). Cette situation pourrait être évitée en améliorant la salubrité de l'environnement¹. Dans son étude portant sur les effets des facteurs environnementaux sur la santé par pays, L'OMS affirme que les pays à revenu faible sont les plus vulnérables aux facteurs environnementaux qui ont une incidence sur la santé et que les populations de ces pays perdent environ vingt fois plus d'années de vie en bonne santé par personne et par an que celles des pays à revenu élevé².

Plusieurs études démontrent qu'aucun pays n'est à l'abri des conséquences que les conditions environnementales peuvent avoir sur la santé. Certains auteurs démontrent que même dans les pays où l'environnement est plus sain, près d'un sixième des maladies pourraient être évitées et certaines interventions sur l'environnement permettraient de lutter efficacement contre les maladies cardiovasculaires et les accidents de la circulation³.

La RDC n'est pas épargnée au problème d'insalubrité ainsi qu'aux conséquences qui y sont attachées. A Kinshasa, les populations jettent leurs ordures dans les espaces publics. L'absence d'une politique de gestion des immondices affecte considérablement la santé de la population. Les maladies telles que le paludisme, la fièvre typhoïde ainsi que les maladies diarrhéiques sont fréquentes dans les formations sanitaires de la ville province de Kinshasa.

Depuis l'année 2017, le CODIC s'est engagé dans un nouveau programme du Droit à la Santé avec VIVA SALUD. L'un des axes prioritaires dans ce programme reste la recherche et le maintien d'un environnement sain. Certes, les acteurs du Droit à la Santé savent que la salubrité est l'un des déterminants sociaux qui influence la santé de façon significative, pourtant la propreté est loin d'être observée dans leur vie quotidienne.

1. <https://www.who.int> publié le 15 mars 2016 presse de Genève

2 OMS, nouvelles données pays par pays, des facteurs environnementaux sur la santé Genève, 13 juin

3. Susanne Weber-Mosdorf OMS

Face à l'insalubrité qui caractérise la majorité des communes de la ville de Kinshasa, les organisations de la Commune de Bandalungwa et celles de Selembao ont organisé une concertation afin de relever les principales causes de l'insalubrité dans leurs communes respectives et de proposer dans la mesure du possible les pistes des solutions à l'autorité.

D'emblée, on peut se poser la question de savoir :

- Quelles sont les principales causes de l'insalubrité dans les communes de Bandalungwa et Selembao ?
- La population représentée par les organisations de la société civile peut-elle collaborer avec l'Etat pour lutter contre ce phénomène qui provoque plusieurs maladies ?
- L'autorité dispose-t-elle des moyens nécessaires pour réduire ou éradiquer ce fléau ?

Notre étude vise à analyser les causes de l'insalubrité dans les communes de Bandalungwa et de Selembao ainsi que les moyens que l'on dispose pour l'éradiquer.

II. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES COMMUNES BANDALUNGWA ET SELEMBAO

II.1. COMMUNE DE BANDALUNGWA



Souvent abrégé « BANDAL ». La commune de Bandalungwa est située sur une plaine au centre de la ville de Kinshasa, elle est limitée au Nord par la Commune de la Gombe, au Sud par celle de Selembao, à l'Est par les Communes de Ngiri-Ngiri, Kasavubu et Lingwala et à l'Ouest par la Rivière Makalele, les Commune de Ngaliema et Kitambo.

La cité de Bandalungwa fut créée le 08 décembre 1955 et suite à l'exode rural, elle fut transformée en une Commune populaire après l'indépendance. Sa superficie est de 6, 82 Km² avec une population de 202341 (Service des population, 2004) et une croissance démographique de 4% par an. Actuellement, la population de cette commune peut avoisiner 500.000 habitants (Institut Numérique, 2013).

II.2. SELEMBAO

La Commune de Selembao se situe dans le sud de la ville province de Kinshasa. Elle est l'un de nouveau lieu de peuplement, situé au Sud de la cité (constitué principalement des Communes de Kalamu et de Kasavubu). Elle est structurée autour des avenues de la libération (ex. 24 Novembre) et la route de Matadi qui constituent deux tronçons de la route nationale n°1.



Figure 1. Présentation de la carte administrative de la Commune de Bandalungwa





Figure 2. Présentation de la carte administrative de la Commune de Selembao

Sa superficie est de 23, 18 Km² répartie en 15 quartiers (Institut Numérique, 2013). La population de Selembao s'élevait à 335.581 habitants avec une croissance de 4% par an. Actuellement, la population de cette commune est estimée entre 800.000 à 1.000.000 d'habitants ((Service des population, 2004).

Elle est bâtie en sa majeure partie dans un relief accidenté avec des pentes plus au moins fortes à l'instar des quartiers Inga, Madiata et Kingu. Cette commune est confrontée au sérieux problème d'érosions dont 500 têtes ont été identifiées en 2010, induisant ainsi l'enfoncement des rues en ravins, l'isolement de certains quartiers tel que Kingu-camping, le déchaussement des fondations et l'exhumation des infrastructures enfouies tels que les tuyaux de la Régie de la Distribution des eaux (Régideso) et les poteaux de la Société Nationale de l'électricité, SNEL en sigle. La Commune de Selembao est l'une de plus pauvre de l'agglomération de Kinshasa matérialisé par l'ab-

sence des infrastructures publiques, en particulier sanitaires. L'insalubrité des rues y est manifeste, comme à proximité du marché de la libération : les ordures jonchent les rues et les caniveaux servent des poubelles.

III. METHODOLOGIE

Cette étude a été menée dans deux communes de la ville de Kinshasa dont Bandalungwa et Selembao pour la simple raison que les décharges publiques sont éparpillées, leur évacuation pose un problème entraînant ainsi le bouchage des caniveaux et des inondations partout. Le choix de ces communes s'explique donc par le souci de faire parler l'enquête afin, de parcourir la problématique de l'insalubrité dans tous ses horizons.

L'enquête a été menée auprès de 26 OSC de chacune de commune concernée par l'étude après une concertation sur l'insalubrité. Un questionnaire a été donc soumis à une ou deux responsables d'une OSC. Les données à notre possession ont été recueillies auprès de 50 responsables des OSC à Bandalungwa contre 64 responsables des OSC de la commune de Selembao (cfr annexe).

Le questionnaire était constitué des assertions et une cote allant de 1 à 5 a été attribuée à chaque assertion pour traduire le niveau d'insécurité. L'enquête devrait choisir librement l'assertion correspondant à la réalité de son milieu de vie (voir annexe)

Les informations collectées ont été analysées suivant une méthode statistique porté sur la loi de Gauss pour estimer le taux d'insécurité dans la commune de Bandalungwa et celle de Selembao. Nous avons procédé comme suit :

- La somme de côtes des participants de chaque commune a été calculée à partir des données collectées sur le terrain : $\sum xi$
- Puis la moyenne a été trouvée en divisant la somme des côtes par l'effectif des participants de chaque commune :

$X^- = \frac{\sum xi}{N(\text{effectif})}$ Où N = 50 pour la commune de Bandalungwa et 64 pour Selembao ;

- Ensuite la somme des différences entre la côte de l'enquête et la moyenne a été trouvée pour permettre de calculer de l'écart-type de l'échantillon :

$$\sum (xi - X^-)^2$$

- L'écart type de l'échantillon est calculé à partir de la racine carrée des sommes des côtes moins la moyenne au carré, divisé par l'effectif de participants :

$$V' = \frac{\sqrt{\sum (xi - X^-)^2}}{n}$$

- Enfin, le calcul de l'écart de la population est fait à partir de la racine carrée de la somme des différences entre la côte et ma moyenne au carré, divisé par l'effectif moins 1

$$s = \frac{\sqrt{\sum (xi - X^-)^2}}{n - 1}$$

VI. RESULTATS

VI.1. Analyse de la situation de l'insalubrité dans la commune de Bandalungwa

Au regard à notre méthodologie, nous commençons à calculer la somme des Côtes des participants.

La somme des côtes des participants = $\sum xi = 245$

La moyenne = $X^- = \frac{\sum xi}{N(\text{effectif})} = \frac{245}{50} = 4,9$; nous pouvons arrondir à 5.

La somme des différences entre la côte de l'enquête et la moyenne

$$= \sum (xi - X^-) = -76$$

Calcul de l'écart type de l'échantillon = $V' = \frac{\sqrt{\sum (xi - X^-)^2}}{n}$ en remplaçant les variables par leurs valeurs respectives $V' = \frac{\sqrt{(-76)^2}}{50} \rightarrow \frac{\sqrt{5776}}{50} = \sqrt{115,52} = 10,74802307$

$V' = 10,74802307$.

Connaissant l'écart-type de l'échantillon (V'), nous pouvons calculer l'écart-type de la

population (s) par la formule $s = \frac{\sqrt{\sum (xi - X^-)^2}}{n - 1}$.

En remplaçant toutes les variables par leurs valeurs respectives, $s = \frac{\sqrt{(-76)^2}}{50 - 1} \rightarrow \frac{\sqrt{5776}}{49} = \frac{10,75}{49} = 0,219387755$

$s = 0,219387755$

Sur la table de loi normale, l'écart-type de la population dont la valeur est de 0,219387755 correspond à 0,58706 c'est-à dire 58,706 %. Ceci stipule que 58,7% des quartiers de la commune de Bandalungwa sont exposés à l'insalubrité contre 41,3% qui réunissent quelques conditions de vie sanitaires. Cette insalubrité peut-être directement liée à la pauvreté, à la non-instruction, au non-aménagement urbain et au manque de la propreté et indirectement liée à l'absence des forces de sécurité, soit à leur inefficacité. ou à leur complicité. Les poches d'insécurité où sont commises ou planifiés les attaques sont des lieux non-aménagés qui hébergent des délinquants. Ces derniers sont souvent dénoncés dans les médias. Cependant, la police ne disposant pas des moyens pour lutter contre ce fléau, la population est abandonnée en elle-même. En revanche, les organisations de la société civile essayent de sensibiliser la population et d'interpeller les autorités sur le danger.

VI.1. Analyse de la situation de l'insalubrité dans la commune de Selembao

Au regard à notre méthodologie, nous commençons à calculer la somme des Côtes des participants.

$$\text{La somme des côtes des participants} = \sum xi = 243$$

$$\text{La moyenne} = X^- = \frac{\sum xi}{N(\text{effectif})} = \frac{243}{64} = 3,796875, \text{ nous pouvons arrondir à } 4.$$

$$\text{La somme des différences entre la côte de l'enquêté et la moyenne} = \sum(xi - X^-) = -11$$

$$\text{Calcul de l'écart type de l'échantillon} = V' = \sqrt{\frac{\sum(xi - X^-)^2}{n}} \text{ en remplaçant les variables par leurs valeurs respectives } V' = \frac{\sqrt{(-11)^2}}{64} \rightarrow \frac{\sqrt{121}}{64} = \sqrt{1,890625} = 1,375$$

Connaissant l'écart-type de l'échantillon (V'), nous pouvons calculer l'écart-type de la

$$\text{population (s)} \text{ par la formule } s = \sqrt{\frac{\sum_{i=1}^n (xi - X^-)^2}{n-1}}.$$

$$\text{En remplaçant toutes les variables par leurs valeurs respectives, } s = \frac{\sqrt{(-11)^2}}{64-1} \rightarrow \frac{\sqrt{121}}{63} = \sqrt{1,920634921}$$

$$s = 1,385869734$$

Sur la table de loi normale, l'écart-type de la population dont la valeur est de 1,385869734 correspond à 0,9162 c'est-à-dire 91,62%. Ceci stipule que 91,62% des quartiers de la commune de Selembao sont exposés à l'insalubrité contre 8,38 % qui réunissent quelques conditions de vie sanitaires.

Au regard de nos résultats, L'insalubrité est plus prononcée à Selembao qu'à la commune de Bandalugwa pour la simple raison que la commune de Selembao n'est pas urbanisée et habitée par une population très pauvre et pas instruite.

V. DISCUSSION

L'étude sur l'évaluation socio-économique des ménages dans les quartiers défavorisés de Nouokchott (Ibrahima Sy, Mouhamadou Koita, et. Al, 2011) indique que le manque ou l'absence de conditions d'hygiène affecte la population et la rend vulnérable aux risques sanitaires. Cette étude corrobore avec notre étude qui évoque les maladies telles que le paludisme, le choléra, etc. qui affecte la santé de la population à la suite du manque d'hygiène.

Dongo et al., (2008) dans leur étude sur l'urbanisation et santé dans les tiers monde confirme que l'absence des services essentiels d'hygiène affecte le bien-être de la population. Cette absence de services essentiels a été également évoqué dans notre étude.

Les travaux sur les interactions entre l'environnement et la santé montrent que l'existence des services adéquats dans le domaine d'assainissement du milieu contribue à la salubrité et à une proportion faible des maladies liées à l'hygiène (Fewtrell et al. 2005 ; Handschumacher et al. 1997). Ces études soutiennent les résultats de notre étude qui met en évidence le lien entre l'insalubrité et l'absence des services adéquats dans le domaine d'assainissement.

VI. CONCLUSION

Après analyse des principales causes de l'insalubrité dans les communes ayant fait l'objet de la présente étude, nous constatons que la Commune de Bandalungwa et celle de Selembao font toutes les deux faces au problème d'insalubrité, mais à des niveaux différents.

La Commune de Bandalungwa est à 58,31% insalubre contre 97,25 % pour celle de Selembao. Cela s'explique par le fait la Commune de Bandalugwa dispose de quelques collecteurs d'eaux pluviales, en plus du fait que quelques avenues sont asphaltées depuis l'époque coloniale. Ce qui facilite la circulation des engins en accédant dans la majorité des quartiers pour évacuer les immondices. Alors que la Commune de Selembao construite après la période coloniale connaît des sérieux problèmes d'infrastructures, manque

de caniveaux et des collecteurs d'eaux pluviales, exposant la commune à des grandes menaces érosives. La commune de Selemba n'est accessible que dans les quartiers situés le long des grandes avenues By Pass et Libération. Le manque des routes empêche une circulation aisée d'engins utiles aux travaux de salubrité.

Au regard des résultats étayés ci-dessous, il faudrait :

• **Pour la population, il faudrait :**

- Sensibiliser de plus en plus la population sur l'insalubrité et ses causes afin de favoriser l'appropriation des évacuations des immondices ;
- Elargir le cadre de dialogue pour échanger sur les mesures à mettre en œuvre pour diminuer l'insalubrité.

• **Pour l'état congolais, il faudrait :**

- Procéder au curage des caniveaux existant dans les deux communes ;
- Construire des collecteurs adaptés aux réalités actuelles de chacune des communes ;
- Evacuer des épaves le long des Avenues et routes ;
- Associer les habitants de ces communes dans la recherche des solutions aux problèmes de l'insalubrité ;
- Redynamiser le service d'hygiène communale ;
- Appliquer des sanctions pour tout acte contribuant à l'insalubrité ;
- Construire des infrastructures pour la collecte et recyclage des immondices ;
- Créer des cadres de dialogue où les délégués de la population pourront discuter avec l'autorité des problèmes concernant l'insalubrité

• **Pour les Organisations de la Société Civiles (OSC), il faudrait :**

- Organiser le dialogue et la concertation afin d'acquérir les données sur l'évolution de l'insalubrité dans les communes étudiées ;
- Sur base des résultats, organiser des plaidoyers/sensibilisation avec les autorités afin de leur conscientiser sur le danger et les obliger à l'insérer dans leur agenda.

BIBLIOGRAPHIE

Dongo, K., F. Koffi Kouamé, B. Koné, J. Biém, M. Tanner et G. Cissé, 2008, Analyse de la situation de l'environnement sanitaire des quartiers défavorisés dans le tissu urbain de Yopougon à Abidjan, Côte d'Ivoire, [Vertigo] – La revue en sciences de l'environnement, Vol8 no3, 11p., [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/index6252.html>

DOI : 10.4000/vertigo.6252

Fewtrell, L., R.B. Kaufmann., D. Kay, W. Enanoria, L. Haller et al., 2005, Water, sanitation and hygiene interventions to reduce diarrhoea in less developed countries : a systematic review and meta-analysis. *Lancet Infect Dis*, 5, 42-52

Handschumacher, P., Ph. Ramanananodraotsiory, L. Razakarintsalama et A. Patureau, 1997, Mise en place d'aménagements sanitaires et impact sur l'état de santé des enfants d'Andohatapenaka et Ampefiloha Ambodirano, Tananarive (Madagascar). MSF/UNICEF/ORSTOM, CDA HARDY, 24p

Institut Numérique, (2013), <https://www.institut-numerique.org/i2-la-presenta-tion-du-site-etudie-dans-la-ville-de-kinshasa-520dddc>

Ibrahima Sy, Mouhamadou Koita, Doulo Traoré, Moussa Keita, Baidy Lo, Marcel Tanner and Guéladio Cissé, 2011, Vulnérabilité sanitaire et environnementale dans les quartiers défavorisés de Nouakchott (Mauritanie) : analyse des conditions d'émergence et de développement de maladies en milieu urbain sahélien, *Vertigo : sciences de l'environnement*, Volume 11, Numéro 2

L'organisation Mondiale de la Santé, (2016), l'insalubrité de l'environnement, info ONU, <https://news.un.org/fr/story/2016/03/331112-linsalubrite-de-lenvironnement-provoque-126-millions-de-deces-par-selon-loms>

Rapports Des Concertations Des Organisations De La Commune Bandalungwa Et Selembao (2017)

Rapport de l'Institut National de Statistique, 2006

Plan de développement communal de commune de Bandalungwa 2011
Plan de développement communal de Selembao 2011

Table statistique loi normale de GAUSS

Site internet ; https://wikipedia.org/wiki/Loi_normale

ANNEXES

Les participants sont des membres des associations reprises sur la liste et qui habitent les différents quartiers de la commune de Bandalungwa et celle de Selembao. Nous considérons que chacun d'eux connaît parfaitement son quartier et dispose de toutes les informations autour de l'insécurité.

NB. Nous nous sommes abstenus de reprendre les noms des participants pour respecter le principe de discrétion exigé lors de la réalisation de toute enquête

a. Liste des Membres/Organisations de Bandalungwa Ayant Participés à la Concertation

N°	SEXE	COTE/INSALUBRITES DANS LE QUARTIER	COTE/MOYENNE	COTE/INSALUBRITE - COTE MOYENNE
1.	M	4	5	-1
2.	M	4	5	-1
3.	M	5	5	0
4.	M	5	5	0
5.	M	5	5	0
6.	M	4	5	-1
7.	M	5	5	0
8.	M	3	5	-2
9.	F	3	5	-2
10.	M	2	5	-3
11.	F	3	5	-2
12.	F	3	5	-2
13.	F	4	5	-1
14.	F	5	5	0
15.	M	2	5	-3
16.	M	2	5	-3
17.	M	3	5	-2
18.	F	4	5	-1
19.	M	5	5	0
20.	M	3	5	-2
21.	M	4	5	-1
22.	F	2	5	-3

23.	M	3	5	-2
24.	M	2	5	-3
25.	M	5	5	0
26.	M	5	5	0
27.	M	3	5	-2
28.	F	5	5	0
29.	M	5	5	0
30.	M	2	5	-3
31.	F	3	5	-2
32.	F	2	5	-3
33.	F	3	5	-2
34.	M	2	5	-3
35.	F	5	5	0
36.	F	5	5	0
37.	F	2	5	-3
38.	M	2	5	-3
39.	F	2	5	-3
40.	M	2	5	-3
41.	M	3	5	-2
42.	M	4	5	-1
43.	F	4	5	-1
44.	F	3	5	-2
45.	M	3	5	-2
46.	M	4	5	-1
47.	M	4	5	-1
48.	M	3	5	-2
49.	M	4	5	-1
50.	F	4	5	-1
		$\sum x_i = 245$		

b. Liste Des Membres/Organisations de Selembao Ayant Participe à La Concertation

N°	SEXE	COTE/PARTICIPANT	COTE/MOYENNE	COTE/PARTICIPANT-COTE MOYENNE
1.	M	4	4	0
2.	F	5	4	1
3.	F	5	4	1
4.	M	4	4	0
5.	M	5	4	1
6.	M	5	4	1
7.	F	5	4	1
8.	F	5	4	1
9.	M	5	4	1
10.	M	5	4	1
11.	F	5	4	1
12.	M	4	4	0
13.	M	5	4	1
14.	M	4	4	0
15.	M	4	4	0
16.	M	5	4	1
17.	M	4	4	0
18.	F	5	4	1
19.	M	3	4	-1
20.	M	4	4	0
21.	M	5	4	1

22.	M	3	4	-1
23.	F	2	4	-2
24.	M	2	4	-2
25.	M	2	4	-2
26.	M	2	4	-2
27.	F	5	4	1
28.	M	3	4	-1
29.	M	3	4	-1
30.	M	4	4	0
31.	M	5	4	1
32.	M	3	4	-1
33.	M	2	4	-2
34.	M	3	4	-1
35.	M	5	4	1
36.	F	5	4	1
37.	F	3	4	-1
38.	F	3	4	-1
39.	M	5	4	1
40.	M	3	4	-1
41.	M	4	4	0
42.	F	4	4	0
43.	M	2	4	-2
44.	M	2	4	-2
45.	M	3	4	-1
46.	M	2	4	-2
47.	F	2	4	-2
48.	M	3	4	-1
49.	M	3	4	-1
50.	M	4	4	0
51.	F	5	4	1
52.	F	3	4	-1
53.	M	3	4	-1
54.	M	5	4	1
55.	M	4	4	0
56.	M	5	4	1
57.	M	2	4	-2
58.	F	3	4	-1
59.	F	2	4	-2
60.	M	5	4	1
61.	M	5	4	1
62.	F	5	4	1
63.	F	4	4	0
64.	M	5	4	1
		$\Sigma x_i = 243$		-11

1. ENQUETE : Assertions proposées aux participants :

A = cote de 5 correspond à la situation d'un quartier qui réunit toutes les conditions qui permettent d'entretenir l'insécurité dans le quartier/Commune. On peut citer l'inexistence de l'éclairage public, la disponibilité des abris permettant aux malfaiteurs de se cacher. L'inexistence d'un poste de police, L'indifférence de l'autorité aux problèmes d'insécurité auxquels la population fait face. Le cas de malfaiteurs qui opèrent sans être inquiétés par l'autorité, alors qu'ils sont connus.

b) B = cote 4 correspond à l'existence des conditions qui maintiennent l'insécurité telle que citée au point A. Toutes les tentatives de la population pour se sécuriser ne donnent pas des résultats faute d'appui de l'autorité.

c) C = côte 3 correspond à la situation de A et B, mais toutefois il existe un poste de police qui n'intervient jamais en cas d'appel pour des raisons parfois inconnues.

d) D = côte 2 correspond à quelques conditions qui peuvent réduire l'insécurité. On peut citer l'existence de l'éclairage public mais qui ne fonctionne correctement (projecteurs non remplacés, desserte en électricité aléatoire). Les malfaiteurs opèrent dans les sites non éclairés. Il existe un poste de police qui intervient de manière irrégulière.

e) E = côte 1, correspond à un système de sécurité qui fonctionne correctement dans le quartier. Les habitants ne sont pas inquiétés. La desserte en électricité est régulière. L'éclairage public est au point. Le poste de la police est opérationnel (il patrouille quelques fois la nuit dans le quartier/commune) pour détecter toute tentative de forfait. Les assertions 5, 4 et 3 traduisent l'existence de l'insécurité pour diverses raisons tandis que les assertions 2 et 1 traduisent l'existence d'une certaine sécurité. On note pour 2 quelques imperfections dans le fonctionnement tandis que 1 fonctionne correctement.

Siège administratif du CODIC

📍 Avenue Kibati, n° 57, Commune de Kinshasa

✉ codic2008ongd@gmail.com

📞 (+243) 89 89 38 396 • (+243) 99 85 85 902